



REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
(CNIDH)



Déclaration de la CNIDH sur le processus électoral en cours dans ses enjeux de promotion et de protection des droits de l'homme

1. La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) suit avec beaucoup d'attention et d'intérêt l'évolution du processus électoral en cours dans notre pays en vue des élections de 2015.
2. La CNIDH considère que tout rendez-vous électoral est un moment important pour un débat national autour des projets de société et des programmes propres à élever les standards des droits civils et politiques ainsi que les droits socioéconomiques et culturels au bénéfice de tous les citoyens sans discrimination ni exclusion. La CNIDH est consciente que tout dérapage dans la conduite du processus électoral est susceptible de mener à des violations des droits de l'homme, ce qu'il faut à tout prix éviter en privilégiant l'intérêt général au détriment des intérêts sectaires.
3. La CNIDH apprécie la mise en place de la feuille de route, du code de bonne conduite pour les élections et les évaluations faites pour une meilleure organisation des élections de 2015. Elle encourage ainsi tous les partenaires aux élections de garder à l'esprit le contenu de la feuille de route et de le mettre en œuvre pour mener à des élections libres, transparentes, inclusives et apaisées.
4. La CNIDH note avec satisfaction que l'enrôlement des électeurs s'est passé dans des conditions sécuritaires appréciables malgré les irrégularités constatées par la CENI et différents acteurs.
5. La CNIDH reconnaît que les responsabilités à charge de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) sont cruciales et que la gestion équitable des concurrents reste un défi à constamment observer tout au long du processus électoral. Pour y parvenir, un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes reste une voie incontournable afin d'assurer des élections démocratiques.
6. La CNIDH note que divers acteurs sont à l'œuvre ou s'activent pour mener l'observation électorale indispensable pour la crédibilité du processus. La CNIDH encourage divers acteurs à s'impliquer aussi davantage dans l'éducation civique et la

formation sur les libertés publiques dont la population a besoin pour participer activement dans tout processus électoral.

7. La CNIDH note également que la réunion du 22 décembre 2014 entre la CENI et divers partenaires aux élections en vue de l'évaluation de l'enrôlement ait permis de relancer le dialogue entre la CENI, les partis politiques et les acteurs politiques. Elle a aussi ouvert des perspectives permettant de réserver une suite responsable et concertée aux diverses critiques liées à l'enregistrement des électeurs. La CNIDH estime que le dialogue et la concertation permettent de résoudre des mésententes qui peuvent entacher le processus électoral.
8. Pour toutes ces raisons, la CNIDH en appelle à la sagesse et à la retenue de tous les burundais aussi bien individuellement qu'en association pour assurer un processus paisible. Elle demande aussi aux institutions chargées de la gestion du processus électoral (CENI et Ministère de l'Intérieur) de garder à l'esprit que la feuille de route reste une opportunité à capitaliser pour la réussite des élections de 2015 et que le sens de responsabilité et d'équité des autorités publiques constituent une balise pour un processus crédible.
9. La CNIDH demande aux partis et aux acteurs politiques de présenter des projets de société réalistes qui unissent, rassurent et réconcilient les burundais et qui ouvrent aux citoyens la possibilité de vivre à l'abri de la peur, de la discrimination, de la maladie et de la faim.
10. La CNIDH demande aux forces de sécurité et de l'ordre de continuer à observer une neutralité politique indispensable à l'exercice de leurs fonctions en ces moments de compétition politique.
11. La CNIDH demande à la société civile de s'impliquer davantage dans l'éducation civique, la formation sur les libertés publiques et de continuer l'observation électorale avec professionnalisme.
12. La CNIDH demande aux médias de poursuivre la couverture médiatique du processus électoral avec professionnalisme en respectant leur code d'éthique et de déontologie.
13. La CNIDH demande aux partenaires du Burundi de continuer à contribuer techniquement et financièrement à la réussite du processus électoral en cours.

Fait à Bujumbura, le 24 décembre 2014

Pour la CNIDH

Frère Emmanuel Ntakarutimana

Président